La Lettre
du Parc naturel régional des Alpilles

Numéro **7** - Deuxième semestre 2020

Édito du Président

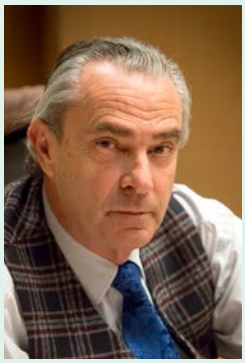

2020 restera dans la mémoire du Parc naturel régional des Alpilles comme une année singulière. La pandémie de COVID-19 a bouleversé notre fonctionnement et nous a poussé à nous adapter à cette situation inédite. Le Syndicat mixte, élus et agents, s'est ainsi fortement mobilisé pour poursuivre ses missions avec au premier chef, la révision de la Charte. Si le calendrier administratif a dû être revu du fait du report des élections municipales, le confinement n'a pas ralenti le travail de rédaction, bien au contraire, grâce à l'investissement des partenaires qui ont contribué à l'amélioration du document ainsi qu'au directeur et au personnel restés très actifs en télétravail. J'en profite pour remercier ici l'ensemble des protagonistes pour leur investissement pendant cette période difficile.

Période difficile également pour les acteurs économiques du territoire qui souffrent encore de la perte d'une grande partie de leurs ressources. Le Parc, aux côtés de ses partenaires, la Région Sud, le Département, la Métropole, le Pays d'Arles, les intercommunalités, les communes, la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industries, etc. a participé à l'accompagnement, en particulier des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc, mais plus largement des agriculteurs, prestataires touristiques et culturels, tout au long du printemps.

Cette crise nous aura fait prendre conscience de l'importance de conserver des liens de proximité, de se rapprocher du local et les territoires ruraux des Parcs ont su démontrer une grande réactivité dans la réorganisation ou la création de circuits de distribution, le maintien du lien social et le développement d'initiatives solidaires. Avec le réseau des Parcs naturels régionaux de la Région Sud que je préside, nous avons très rapidement collaboré avec le Conseil régional pour tirer les enseignements de notre action et proposer des solutions pour que cet élan de solidarité, les liens qui se sont tissés, les idées qui ont émergées, soient poursuivis et concrétisés dans l'avenir.

2020 c'est aussi la réélection du nouveau Comité syndical du Parc suite aux élections municipales. J'ai l'honneur d'avoir été réélu Président du Parc des Alpilles, aux côtés d'hommes et de femmes que nous avons le plaisir de vous présenter dans cette Lettre d'information du Parc naturel régional des Alpilles. Ce sont vos interlocuteurs pour le Parc dans les communes.

Jean Mangion
Maire de Saint-Étienne du Grès
Président du Parc naturel régional des Alpilles

BRÈVES

Le site Internet du Parc
FAIT PEAU NEUVE

Les Parcs des Alpilles, des Baronnies provençales, de la Sainte-Baume et des Préalpes d'Azur se sont associés pour lancer fin 2019 un chantier de refonte de leur site internet respectif. Dossier mené tambour battant puisque les nouveaux sites sont en ligne depuis le mois de juin et le nouveau Parc du Mont-Ventoux a rejoint l'aventure au printemps. Un exemple parfait de mutualisation des moyens financiers et des compétences techniques. Le nouveau design et les fonctionnalités sont à découvrir sur **www.parc-alpilles.fr.** A noter la création d'une carte interactive et d'un annuaire des producteurs en vente directe. Un kiosque vous permet également de feuilleter et de télécharger toutes les plaquettes du Parc.

Une mine d'informations pour tous, à utiliser sans modération !

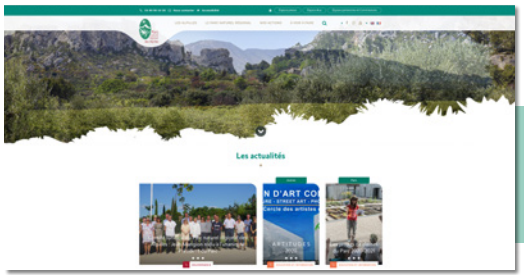

Le GRAND PIQUE-NIQUE
2020 du Parc

L'édition 2020 du Grand Pique-nique du Parc des Alpilles se tiendra cette année le **dimanche 4 octobre à partir de 11h** à la Maison du Parc (et non le 11 septembre comme annoncé initialement). Il est organisé dans le cadre de la Caravane des Alpilles avec le Théâtre des Calanques.

Au menu : concerts à 11h et 13h, apéritif offert par le Parc à 12h, suivi du pique-nique et animations durant l'après-midi. Programme détaillé sur **www.parc-alpilles.fr**

Gratuit et ouvert à tous, Venez nombreux avec votre repas tiré du sac !
Infos : 04 90 90 44 00

RÉVISION de la Charte du Parc naturel régional des Alpilles
où en sommes-nous ?

La construction collective
du nouveau projet de territoire pour les Alpilles

#Alpilles2037
UN NOUVEAU PROJET POUR LE TERRITOIRE

2019 a été consacrée à l'élaboration de l'ossature de la Charte lors d'une année particulièrement riche de rencontres, consacrée à la concertation et à la co-construction du nouveau projet de territoire pour la période 2022-2037.
Ce processus s'est déroulé en 3 étapes, chacune validant successivement les grandes parties et sous parties du projet et en précisant le contenu au fur et à mesure :

- 4 grandes ambitions validées en Comité syndical le 2 mai 2019
- 13 orientations validées en Comité syndical le 13 juillet 2019
- 38 mesures validées en Comité syndical le 3 décembre 2019

Ces rencontres, qui ont pris de multiples formes pour diversifier les publics consultés et les contributions, ont permis de faire émerger et prendre en compte les attentes des acteurs et des habitants, au regard de l'état d'évolution du territoire et des défis à venir. Tous les sujets d'un tel projet de développement durable ont été traités et nourrissent la Charte : changement climatique, préservation des espèces et des milieux, aménagement du territoire et paysages, fréquentation des espaces naturels, développement durable de l'économie, notamment du tourisme, de l'agriculture, de l'artisanat ; accompagnement du territoire dans la transition énergétique, mobilité, santé, logement, gestion des ressources, etc.
Cette année de réflexion et de discussion s'est clôturée le 13 décembre 2019 avec l'organisation des Assises du Parc. Grande journée de restitution et de débat ouverte à tous, pour définitivement entériner les grands principes inscrits dans le nouveau projet de Charte du Parc des Alpilles.
L'occasion pour le Président du Parc, Jean MANGION, de préciser que ce projet de Charte « est bien plus qu'une simple actualisation de celle-ci, c'est un engagement, un nouveau souffle pour le territoire en résonance totale avec les enjeux de la planète, avec les enjeux propres à ce territoire des Alpilles, pour quasiment une nouvelle génération, puisque nous nous projetons déjà en 2037» et que « ce projet est fort, nous l'avons voulu inspirant et motivant, quitte parfois à mettre la barre haute. »

Les chiffres clés
de la concertation :

- **50** réunions de travail (commissions, groupes de travail, rencontres partenaires…)
- **10** réunions de pilotage et de validation
- **32** réunions de présentation de la démarche aux élus de chaque commune (rencontres avec les maires et présentation en Conseil municipal)
- **15** réunions publiques (350 participants)
- **15** sorties grand public (150 participants + questionnaires)

Réunions et sorties avec les jeunes : 15
Enquête en ligne : 175 contributions
Au total : 400 contributions orales/écrites
+ 500 participations sorties/réunions publiques

2020, la rédaction et la validation du projet

Le premier semestre a été consacré à la rédaction complète du projet de Charte, conformément aux attentes de la loi qui précise le contenu auquel doit répondre le rapport de Charte. Ce travail minutieux de rédaction, où chaque mot compte, s'est poursuivi durant la période de confinement grâce à l'implication à distance des élus, des partenaires et de l'équipe du Parc.
Dès que cela a été possible, le Président a également pris le temps de rencontrer chacun des maires du territoire ainsi que les élus nouvellement désignés afin de s'assurer que ce projet de Charte soit bien conforme à leurs attentes.
Cet investissement a permis d'éditer en juillet un projet de 350 pages et le plan de Parc distribués aux nouveaux élus du Comité syndical le 24 juillet 2020. Ce projet sera enfin soumis à la validation du Comité syndical du 25 septembre avant envoi pour examen à la Région puis au niveau national. Le projet de Charte va ainsi entrer dans une nouvelle phase plus administrative jalonnée d'échanges avec le Parc pour améliorer son contenu avant l'organisation de l'enquête publique dans toutes les communes fin 2021. Le territoire aura aussi l'occasion d'accueillir une délégation au 1er trimestre 2021 afin d'échanger avec les rapporteurs ou examinateurs du dossier au niveau national (Conseil national de protection de la nature et Fédération des Parcs naturels régionaux).

Le projet de Charte du Parc naturel régional des Alpilles est en libre accès sur le site www.parc-alpilles.fr, dans le Kiosque ou dans la rubrique Révision de Charte.

Vous avez des remarques, des questions ? Contactez Marie-Laure Thao, Chargée de mission révision de Charte du Parc des Alpilles : chef.projet.charte@parc-alpilles.fr

LE NOUVEAU Comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles : vos interlocuteurs pour le Parc

Conformément aux statuts du Parc naturel régional des Alpilles, les élections municipales entraînent la recomposition des Comité et du bureau syndicaux, instances délibérantes du Parc. En effet, les 16 communes du Parc ont chacune désigné en Conseil municipal de nouveaux délégués au Parc, 2 par commune, 1 titulaire et 1 suppléant. Ces élus, qui peuvent être le maire, un adjoint ou un conseiller municipal, représentent leur commune au sein du Comité syndical du Parc et vice-versa. Ils sont les interlocuteurs privilégiés pour les autres élus et les habitants pour tout ce qui touche au Parc naturel régional. Cette recomposition entraine aussi la réélection du Président du Parc naturel régional.
C'est le 24 juillet à Eygalières que s'est déroulé le premier Comité syndical post élections municipales réunissant les élus nouvellement délégués au Parc pour procéder aux élections du Président et du Bureau syndical.

Rappel du processus démocratique

Chacune des 16 communes du Parc est représentée par un élu titulaire ou son suppléant. Chacun des 16 élus des communes dispose de 2 voix. Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est représenté par 3 élus ayant chacun 4 voix, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, par 4 élus ayant 5 voix chacun. Le Président est élu par le Comité syndical et doit obligatoirement être un Maire, un Conseiller départemental ou un Conseiller régional.

La composition du nouveau Comité syndical

LES COMMUNES	
TITULAIRES	**SUPPLÉANTS**
Jean-Michel PERTUIT, Adjoint au maire d'Aureille	**Marc NEGRON**, Adjoint au maire d'Aureille
Aline PELISSIER, Maire d'Eygalières	**Amaury DE TURCKHEIM**, Conseiller municipal d'Eygalières
Henri PONS, Maire d'Eyguières	**Sandrine POZZI**, Adjointe au maire d'Eyguières
Benoit HERTZ, Conseiller municipal de Fontvieille	**Fabienne KRAEMER**, Conseillère municipale de Fontvieille
Anne-Flore GRECH, Conseillère municipale de Lamanon	**Jean VAN WYNSBERGUE**, Conseiller municipal de Lamanon
Pascale LICARI, Maire du Paradou, Conseillère régionale	**Jean-Denis SANTIN**, Adjoint au maire du Paradou
Jean-Benoît HUGUES, Conseiller municipal des Baux-de-Provence	**Dominique DELAIRE**, Conseillère municipale des Baux-de-Provence
Laurent GESLIN, Maire de Mas-Blanc des Alpilles	**Julie MOLZINO**, Conseillère municipale de Mas-Blanc des Alpilles
Jean-Christophe CARRE, Maire de Maussane-les-Alpilles	**Marc FUSAT**, Adjoint au maire de Maussane-les-Alpilles
Jean-Pierre FRICKER, Conseiller municipal de Mouriès	**Marjorie RICAUD**, Conseillère municipale de Mouriès
Serge PORTAL, Maire d'Orgon	**Angélique YTIER-CLARETON**, adjointe au maire d'Orgon
Jean MANGION, Maire de Saint-Etienne du Grès	**Claude SANCHEZ**, Adjoint au maire de Saint-Etienne du Grès
Anne-Claire ORIOL, Adjointe au maire de Saint-Martin de Crau	**Guillaume THOMSEN**, Conseiller municipal de Saint-Martin de Crau
Richard MARC, Conseiller municipal de Saint-Rémy-de-Provence	**Lara LODS**, Conseillère municipale de Saint-Rémy-de-Provence
Terry CHABERT, Conseiller municipal de Sénas	**Jacques MIALON**, Conseiller municipal de Sénas
Serge MANNONI, Adjoint au maire de Tarascon	**Alexandre DUCOURET**, Conseiller municipal de Tarascon
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE	
Lucien LIMOUSIN, Vice-président du Département, Maire de Tarascon	**Corinne CHABAUD**, Conseillère départementale
Marie-Pierre CALLET, Vice-présidente du Département, Conseillère municipale de Maussane-les-Alpilles	**Jean-Pierre BOUVET**, Vice-président du Département
Henri PONS, Conseiller départemental, Maire d'Eyguières	**Jean-Marc PERRIN**, Conseiller départemental
LE CONSEIL RÉGIONAL SUD - PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
Pascale LICARI, Conseillère régionale, Maire du Paradou	**Béatrice ALIPHAT**, Conseillère régionale
Jean-Marc MARTIN TEISSERE, Conseiller régional	**Florence BULTEAU-RAMBAUD**, Conseillère régionale
Nicolas ISNARD, Conseiller régional	**Sylvaine DI CARO**, Conseillère régionale
Cyril JUGLARET, Conseiller régional	**Mireille BENEDETTI**, Conseillère régionale

Le Bureau syndical, élu le 24 juillet - 12 personnes :

Président
Jean MANGION,
Maire de Saint-Etienne du Grès

1ère Vice-présidente
Pascale LICARI,
Conseillère régionale et Maire du Paradou

2ème Vice-présidente
Marie-Pierre CALLET,
Conseillère départementale

3ème Vice-président
Laurent GESLIN,
Maire de Mas-Blanc des Alpilles

4ème Vice-président
Amaury de TURCKHEIM,
Conseiller municipal à Eygalières

5ème Vice-président
Marc FUSAT,
Adjoint au maire de Maussane les-Alpilles

Les membres du Bureau syndical

Benoit HERTZ,
Conseiller municipal à Fontvieille

Jean-Benoit-HUGUES,
Adjoint au maire des Baux-de-Provence

Anne-Claire ORIOL,
Adjointe au maire de Saint-Martin de Crau

Terry CHABERT,
Conseiller municipal à Sénas

Richard MARC,
Conseiller municipal à Saint-Rémy-de-Provence

Sandrine POZZI,
Première Adjointe au maire d'Eygalières

Au-delà des membres du Bureau, le Parc a désigné des élus en responsabilité de différentes thématiques, en lien avec une commission ad hoc, ou à venir, conformément aux prescriptions du projet de Charte 2022-2037.
Ces derniers suivent plus particulièrement les dossiers en lien avec leur sujet. Ils accompagnent le Président dans la mise en œuvre des missions du Parc et s'appuient sur les compétences internes de l'équipe du Parc.

- Aménagement du territoire, urbanisme et paysage : **Pascale LICARI**, Conseillère régionale et Maire du Paradou
- Agriculture et alimentation : **Benoit HERTZ**, Conseiller municipal à Fontvieille
- Tourisme durable : **Jean MANGION**, Président du Parc et Maire de Saint-Étienne du Grès
- Activités de pleine nature : **Jean Pierre FRICKER**, Conseiller municipal à Mouriès et **Amaury de TUCCKHEIM**, Conseiller municipal à Eygalières
- Culture et patrimoine : **Amaury de TURCKHEIM**, Conseiller municipal à Eygalières
- Education : **Guillaume THOMSEN**, Conseiller municipal à Saint-Martin de Crau et **Julie MOLZINO**, Conseillère municipale à Mas-Blanc-des-Alpilles
- Patrimoine naturel : **Richard MARC**, Conseiller municipal à Saint-Rémy-de-Provence
- Forêt : **Laurent GESLIN**, Maire de Mas-Blanc des Alpilles et **Anne Flore GRECH**, Conseillère municipale à Lamanon
- Pastoralisme : **Lionel ESCOFFIER**, Maire d'Aureille
- Énergie et changement climatique : **Jean VAN WYNSBERGUE**, Conseiller municipal à Lamanon
- Eau : **Jean-Benoît HUGUES**, Adjoint au maire des Baux-de-Provence

Les ACTUALITÉS du Parc

Les Parcs naturels régionaux : des espaces naturels qu'il faut respecter et préserver

Suite au confinement et parfois au sentiment d'enfermement que nous avons subi pendant plusieurs semaines, les espaces naturels apparaissent plus que jamais comme des lieux de bien-être et d'évasion.
La pandémie de COVID-19 nous a brutalement rappelé à quel point l'Homme avait besoin de la nature et que nos sociétés sont directement touchées par les impacts que nos activités ont sur l'environnement. Dans les Parcs naturels régionaux, cela fait plus de 50 ans, que des hommes et des femmes, élus, associations, acteurs économiques, œuvrent au quotidien pour faire coexister les activités humaines et des richesses écologique, paysagère et culturelle exceptionnelles.
C'est pourquoi, dès le mois de mai et le déconfinement, le réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité rappeler qu'une pression trop forte sur les espaces naturels peut perturber et endommager les écosystèmes. Cette attention est particulièrement importante au printemps et en été mais elle vaut pour toute l'année.
Ainsi, une grande vigilance collective et individuelle, le bon respect des consignes et la prise en compte de quelques règles de bon sens sont demandés à tous. Nous sommes toutes et tous des invités de la nature, responsables de ce que nous laisserons demain à nos enfants.
Que vous soyez habitants ou visiteurs, les Parcs naturels régionaux et leurs partenaires sont à votre disposition pour vous accompagner dans une découverte respectueuse de leurs territoires. Si vous préférez être autonome, l'outil Chemins des Parcs, (www.cheminsdesparcs.fr) vous propose une offre très complète de randonnées, à pied, à vélo, à vtt ou à cheval dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que de nombreuses adresses de services utiles. Également disponibles, de nombreux ouvrages, guides, topos rando, cartes, et plaquettes touristiques riches de nombreuses informations que vous retrouverez à la Maison du Parc.

Renseignements :
Maison du Parc - 2 Bd Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
04 90 90 44 00 - **www.parc-alpilles.fr**

Le guide des producteurs en vente directe dans le Parc des Alpilles

Le maintien d'une agriculture locale, durable, respectueuse de ses terroirs et proche des consommateurs, est indispensable et il faut continuer à soutenir les producteurs des Alpilles qui se sont fortement mobilisés lors de la crise du COVID-19. Ainsi, le Parc naturel régional vient d'éditer un guide des producteurs du territoire en vente directe. Ce guide rassemble les agriculteurs et agricultrices qui se sont manifestés lors du recensement effectué fin 2019. Il sera complété au fur et à mesure des éditions et la liste sera mise à jour régulièrement en ligne.
Outre les différents types de produits, classés par commune, retrouvez des informations utiles sur les sigles de qualités et labels, la marque Valeurs Parc, les marchés, les Amap, les magasins de producteurs et le collectif Goût'Alpilles pour les buffets fermiers. L'ensemble des producteurs est également disponible en ligne sur www.parc-alpilles.fr dans la rubrique A voir / A faire.

Ce document a été financé dans le cadre du projet LEADER «Valorisation de l'agriculture des Alpilles par des buffets fermiers de produits de saison».

Vous êtes producteurs en vente directe dans les Alpilles et souhaitez figurer dans ce guide et dans l'annuaire en ligne ?
Contactez-nous : agriculture@parc-alpilles.fr

La GRF : premier maillon du dispositif régional de lutte contre les incendies de forêt

15 jeunes gens ont été recrutés début juin pour faire partie de la Garde Régionale Forestière des Alpilles, dispositif de sensibilisation et de surveillance du massif contre les feux de forêts, financé par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et les communes du Parc.
Fin juillet, malgré les fortes chaleurs et les épisodes de mistral importants, aucun départ de feu n'est à déplorer dans les Alpilles. Depuis le 1er juin, entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral réglementant l'accès et la circulation dans les massifs forestiers sensibles au risque incendie, 6 jours déjà ont été classés « rouge » interdisant totalement toute présence humaine dans le massif.
Les retours du terrain sont positifs puisque le public est compréhensif et réceptif aux messages de prévention dispensés par les agents. Une présence quotidienne dans le massif, à pied ou à vélo, qui s'accompagne d'initiatives telles que des animations sur les marchés, les campings ou en centres-aérés.
La GRF est opérationnelle jusqu'au 15 septembre 2020.

LES ARTS SE BALADENT

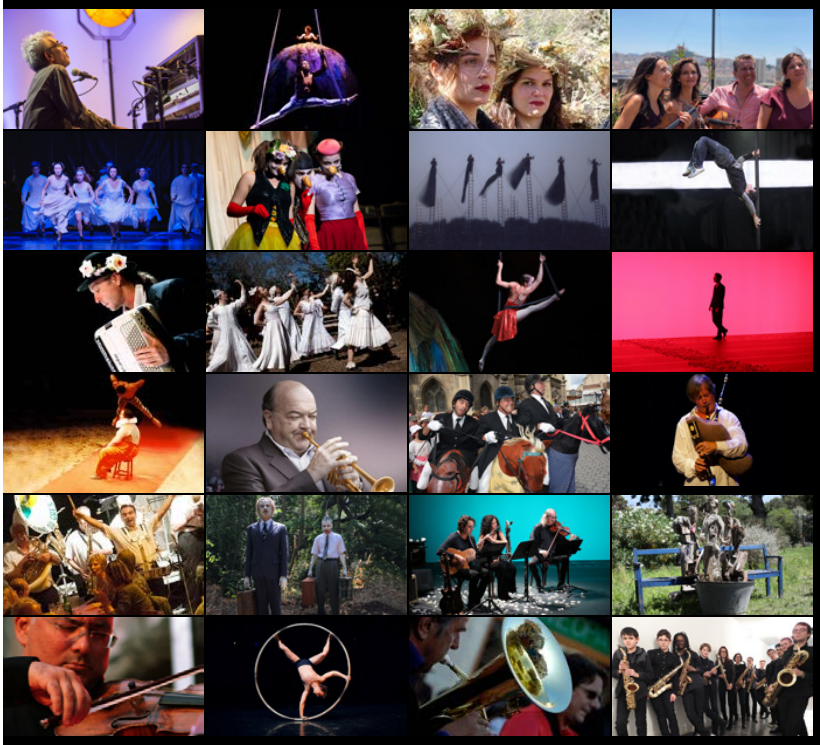

160 ARTISTES, LES 3 ET 4 OCTOBRE

à Aureille,
Eygalières,
Fontvieille,
Les Baux-de-Provence,
Mas-Blanc des Alpilles,
Maussane-les-Alpilles,
Le Paradou,
St-Etienne-du-Grès,
St-Rémy-de-Provence

LA CARAVANE DES ALPILLES 2020

Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence

04 90 92 05 22

www.theatredescalanques.com

Samedi 26 septembre à EYGUIÈRES

BALADE FAMILIALE : FAR LA ROUTO
Avec « P'tits ânes » et « Chemin Faisan »
Inscriptions : 04 90 47 63 77

Samedi 3 octobre à MOURIÈS

BALADE FAMILIALE : SUR LES TRACES DE NOS ANCÊTRES
Avec « Chemin Faisan » et le Groupement Archéologique de Mouriès
Inscriptions : 04 90 47 63 77

Samedi 10 octobre dans les communes participantes

LE JOUR DE LA NUIT
Inscriptions : 04 90 90 44 00

Samedi 10 octobre à ORGON

ATELIER DÉGAGEMENT DE FOSSILES FÊTE DE LA SCIENCE
Avec le Musée Urgonia et la Société Omya
Inscriptions : 04 90 73 09 54 ou musee.urgonia@gmail.com

Samedi 17 octobre à SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

BALADE CONTÉE, PHOTOGRAPHIÉE : PAYSAGE, QUE DEVIENS-TU ?
Avec la Bibliothèque Roumanille de Saint-Rémy-de-Provence
Inscriptions : 04 90 90 44 00

Dimanche 18 octobre à MOURIÈS

SORTIE MYCOLOGIQUE
Inscriptions : 04 90 90 44 00

Samedi 24 octobre à ORGON

VISITE COMMENTÉE : LE SENTIER DE LA PIERRE AU PAS DES P'TITS ÂNES
Avec le Musée Urgonia et « P'tits Ânes »
Inscriptions : 04 90 90 44 00

Samedi 21 novembre à SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

FOIRE AUX PLANTS DU PARC DES ALPILLES
Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence
Infos : 04 90 90 44 00

Programme complet sur www.parc-alpilles.fr

Suivez l'actualité du Parc naturel régional des Alpilles sur notre page Facebook @pnralpilles

La Lettre d'information du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau 13210 Saint-Rémy-de-Provence - Directeur de la publication : Jean MANGION, Président - Directeur de la Rédaction : Éric BLOT, Directeur Rédaction : Parc naturel régional des Alpilles - Conception et Impression : DELAVEGA Création, Aubagne - Tirage 28 000 exemplaires sur papier certifié PEFC. Crédits photos : Parc naturel régional des Alpilles sauf mention. Dépôt légal en cours - ISSN en cours.

Ne pas jeter sur la voie publique.